

Sous-série : 2K

Dates extrêmes : 1789-1940

Métrage : 60 ml

État du classement : classé

Communicabilité : librement communicable

Présentation

La Gazette nationale ou Moniteur universel est créée en 1789. Chargée principalement de la retranscription des débats et des délibérations des assemblées législatives, la Gazette devient rapidement l'organe officiel du gouvernement français.

Elle se divise en deux parties, la première, consacrée aux travaux et décisions des assemblées et de l'État ; la seconde, qui traite des événements marquants de la politique intérieure et étrangère de la France, des arts, des lettres et des sciences.

S'il continue d'exister jusqu'en 1901, le Moniteur universel perd en 1869 son statut de feuille officielle au profit d'une nouvelle entreprise : le Journal officiel où sont publiés lois, décrets, arrêtés, déclarations officielles et publications légales.

Comme le Bulletin des lois, ces publications ne sont pas sans intérêt pour des recherches à caractère généalogique et familial.

Sources complémentaires

- Séries L, M (1M).
- Les publications officielles postérieures à 1940 ne sont ni intégrées à la bibliothèque ni aux périodiques. Elles doivent être demandées via une cote spécifique (JO, JO ASSOCIATIONS, JO AN DEBATS, RAA PREFECTURE, etc.).
- Tous les périodiques imprimés officiels sont consultables également sur [Gallica](#), la bibliothèque numérique de la BNF, hormis les suppléments du Bulletin des lois.